

# TOUT PRÈS



## À PROPOS

### L'électricité sous tension ?

*Demande croissante, hiver rigoureux, fournisseurs en difficulté... les énergies sont soumises à de nombreuses tensions qui ne doivent cependant pas nous faire craindre des coupures d'électricité.*

*En effet, afin de garantir à tout instant l'équilibre entre consommation et production, RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, dispose de plusieurs mécanismes pour faire baisser la consommation. Ainsi, par exemple les procédures d'effacement permettent, lors d'un pic de consommation, de réduire temporairement la consommation d'électricité de certains sites\*.*

*Côté coûts des énergies, sachez que l'offre au Tarif Réglementé de Vente de l'électricité (TRV) procure la sécurité et la tranquillité d'un tarif régulé par l'État. Elle est uniquement proposée par les fournisseurs historiques (SÉOLIS en Deux-Sèvres).*

*Enfin, pour réduire vos consommations, SÉOLIS vous recommande des gestes simples à adopter au quotidien. Retrouvez-les sur [seolis.net](http://seolis.net)  
> Particuliers > Économies d'énergie.*

**Olivier Rousseau**  
Directeur commercial

\*Pour connaître la « météo » de l'électricité, RTE propose le site [monecowatt.fr](http://monecowatt.fr)

## LE CHIFFRE

# 50%



*La moitié\* de nos clients a choisi la mensualisation pour régler sa facture d'électricité. Et vous ?*

\*Chiffre à fin 2020.



## À SAVOIR

### Répartir vos dépenses d'énergie sur toute l'année : la bonne idée pour s'alléger !

**L**a hausse des prix de l'énergie couplée aux mois d'hiver, ceux pendant lesquels nous consommons le plus, nous pousse à planifier nos dépenses. Pour éviter des factures trop lourdes, nous vous conseillons de répartir votre dépense sur toute l'année en optant pour la mensualisation et le prélèvement automatique.

#### • Moyen de paiement simple et gratuit

Calculée à partir de votre consommation annuelle moyenne, votre facture annuelle estimée est répartie en 10 mensualités équivalentes. Grâce au prélèvement mensuel sur votre compte, plus d'oubli et plus d'enveloppe à affranchir, vous êtes tranquille.

La différence entre l'estimation et votre consommation réelle\*, nous la régularisons en la répartissant sur un 11<sup>e</sup> voire un 12<sup>e</sup> prélèvement

\* Votre compteur doit être relevé au moins une fois par an pour refléter votre consommation réelle. Veillez aussi à ce qu'il soit bien accessible.

si vous avez consommé plus, ou bien nous vous remboursons sous 10 jours en cas de trop-perçu.

#### • Comment souscrire ?

Rien de plus simple : en vous rendant dans votre agence en ligne **[monagenceenligne.seolis.net](http://monagenceenligne.seolis.net)**  
> rubrique « Gérer vos contrats »

ou en contactant  **votre conseiller** au

**N°Cristal 0 969 397 901**

APPEL NON SURTAXE

## Pour faire le plein chez vous, équipez-vous !



La mobilité électrique est en constante progression dans notre pays. Avec plus de 187 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés de janvier à août 2021 (soit 13 % de part de marché\*), le marché automobile français poursuit sa décarbonation. En parallèle, les vélos à assistance électrique (VAE) ou bien encore les trottinettes électriques ont le vent en poupe et constituent des alternatives intéressantes pour se déplacer de façon écologique et économique.

### Un coffret de recharge ou une prise renforcée

Contrairement au véhicule thermique ou électrique hydrogène, il est tout à fait possible de « faire le plein » de son véhicule électrique chez soi. Dans ce cas, l'installation d'un coffret de recharge à domicile ou d'une prise renforcée, est recommandée.

### Vous souhaitez faire installer ce point de recharge dans votre garage ?

Voici comment procéder :

- 1 Faire une demande auprès de SÉOLIS au 0 969 397 901 (appel non surtaxé).
- 2 SÉOLIS vous rappelle, afin de déterminer ensemble la solution de recharge qui vous convient. Un partenaire installateur viendra réaliser l'étude technique gratuitement.
- 3 Le partenaire installateur réalise l'étude technique gratuite afin de valider la faisabilité de la solution et d'effectuer le chiffrage.
- 4 SÉOLIS vous envoie le devis pour accord.
- 5 Dès votre accord, la prestation d'installation peut être programmée.

N'hésitez pas à nous contacter. L'ensemble des partenaires de SÉOLIS sont qualifiés IRVE\*\* et proches de chez vous !

\*Source Avere. \*\*IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) : qualification indispensable pour installer des solutions de recharge pour véhicules électriques.

## ÉCO & LOGIQUE



## Éteindre la box Internet quand vous n'en avez pas besoin

Une box reste souvent allumée 24 h sur 24 et peut consommer plus de 200 kWh\* par an, soit autant que le lave-linge !

\*Source ADEME

Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 PARTICULIERS

► N°Cristal 0 969 397 901  
APPEL NON SURTAXE

PROFESSIONNELS

► N°Cristal 0 969 397 902  
APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication : Catherine Cousinard  
Rédactrice en chef : Lydie Clisson  
Crédit photos : © Getty Images  
Maquette et illustration : RC2C  
Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

SAEML à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 € RCS Niort 492 041 066



Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.



## Une aide complémentaire pour les bénéficiaires du chèque énergie

Face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie fin 2021, le Gouvernement a décidé d'attribuer aux ménages bénéficiaires du chèque énergie 2021 un **chèque énergie exceptionnel de 100€**. Vous pouvez l'utiliser pour payer votre facture en ligne sur [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr).

Encore plus simple ? **Demandez à ce que votre chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir.**

Vous pouvez en faire la demande :

- en contactant l'assistance chèque énergie par courriel via le formulaire sur <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>
- par téléphone au 0 805 204 805 (service et appel gratuits, y compris depuis un portable)
- en ligne sur le site officiel [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) en vous munissant de votre chèque énergie et de votre dernière facture d'électricité ou de gaz.

## EN QUESTION

### Mon compteur disjoncte régulièrement, comment y remédier ?

Il y a 3 causes possibles :

- **la puissance de votre compteur est insuffisante** : rapprochez-vous de votre électricien pour évaluer l'intensité nécessaire à votre logement. De son côté, SÉOLIS vous proposera un contrat adapté à vos besoins.
- **un appareil électrique est défectueux** : remplacez-le.
- **un branchement est défectueux** : rapprochez-vous de votre électricien.

Dans tous les cas, un conseiller SÉOLIS est à votre écoute pour vous orienter dans vos démarches.

